

1. EDITORIAL



L'EEP « Centre de la Ferme » accueille 67 mineurs âgés de 8 à 18 ans dont le développement affectif, social, scolaire et professionnel est compromis. L'accueil se fait :

- en « **internat** », dans le cadre d'un hébergement disposant de 42 places pour garçons (dont 2 places d'accueils d'urgence),
- au service « **APAJ** », l'Accueil de Jour disposant de 25 places mixtes.

Ces enfants et adolescents sont confiés à l'établissement :

- par la Collectivité Européenne d'Alsace,
- par les magistrats pour enfants,
- sur réquisition du Procureur dans le cadre de l'accueil d'urgence.

L'accueil et la prise en charge de l'enfant et de sa famille à l'EEP reposent sur quelques principes fondamentaux :

- le respect de la personne,
- la primauté de la parole,
- le parcours du jeune et la continuité de l'accompagnement,
- la cohérence éducative.

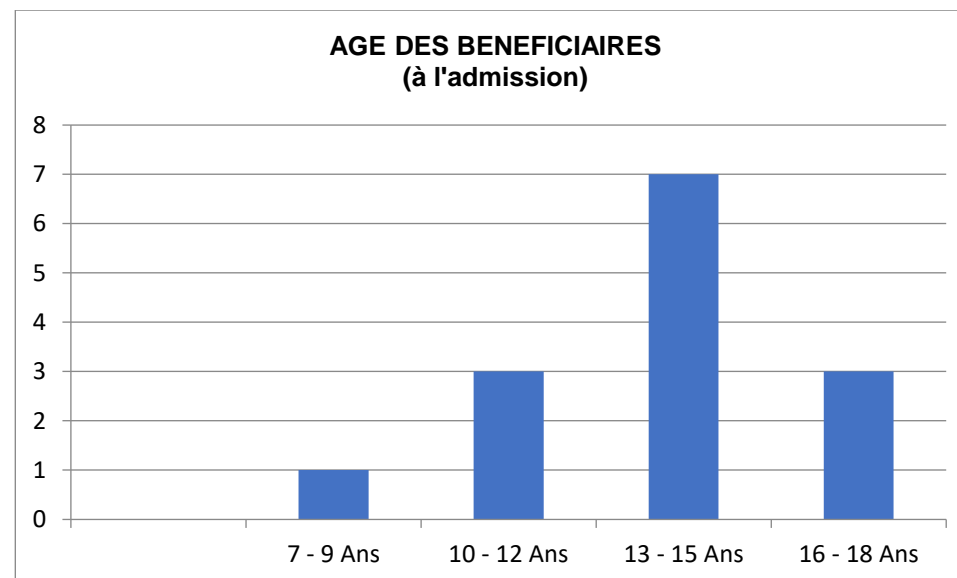
2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

L'ACTIVITE

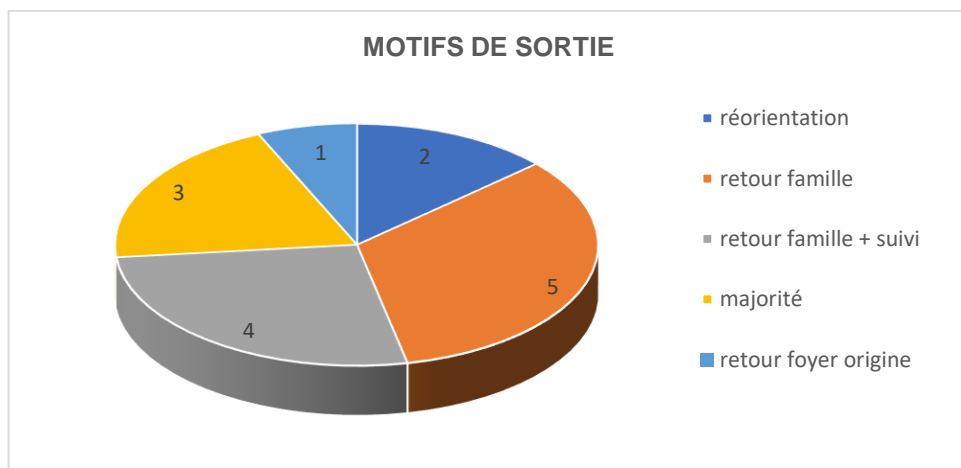
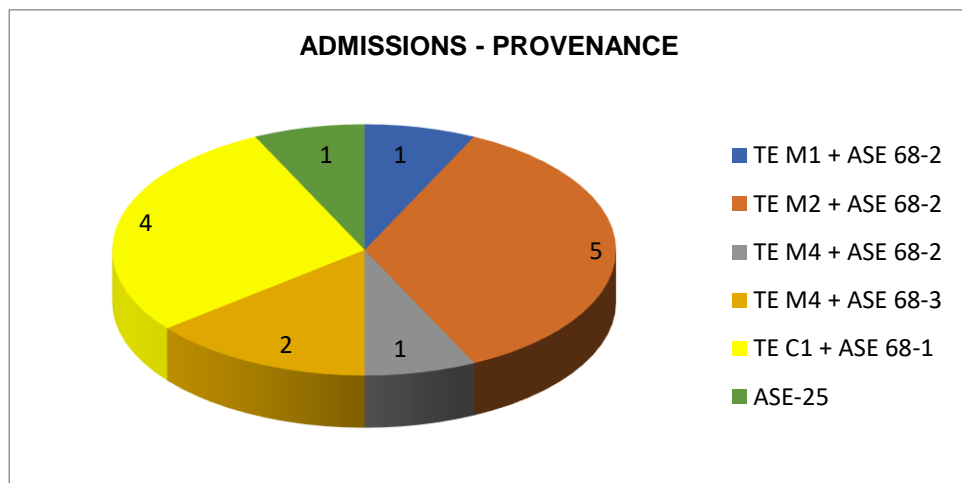
	2020	2021	2022
AGREMENT*	67	42	42
JOURNEES PREVISIONNELLES	19301	13 572	13 572
JOURNEES REALISEES	18511	10 506	11 551
ECARTS	-790	-3 066	-2 021
EFFECTIF AU 31 DEC	52	33	32
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	95,91%	77,00%	85,00%
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	71	56	47

Depuis 2021, il y a eu une dissociation des journées comptées entre l'internat et l'APAJ, ce qui explique un différentiel au niveau de l'agrément. L'internat doit accueillir 42 jeunes et l'APAJ 25 jeunes (cf rapport d'activité APAJ).

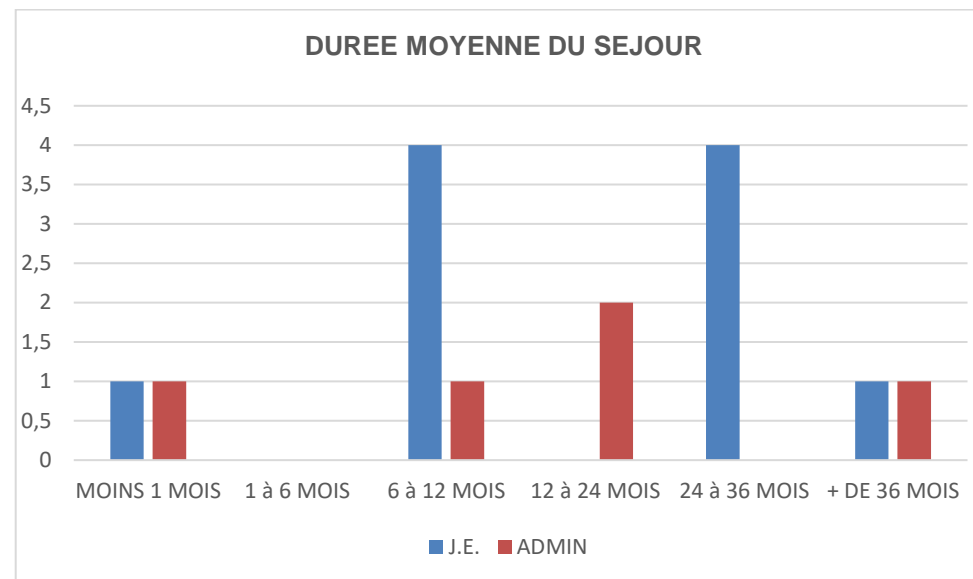
AGE MOYEN DES USAGERS



MOUVEMENTS (ADMISSIONS, SORTIES)



DUREE MOYENNE DU SEJOUR



➤ Le service « INTERNAT »

• L'hébergement

Les enfants et adolescents ont besoin d'être reconnus comme des sujets à part entière dans ce qui constitue leur individualité : traits de caractère, compétences et potentialités, limites et difficultés. Cela implique de leur offrir des temps individuels d'échanges avec les adultes, de construire avec eux des projets spécifiques en fonction de leurs compétences.

Les jeunes ont besoin d'intégrer les principes fondamentaux de la socialisation et de s'approprier les codes sociaux indispensables au « mieux vivre ensemble ». Ce cadre vise à leur apprendre la gestion des émotions, favorisant ainsi le dialogue plutôt que de laisser libre court à leur frustration.

L'individualisation prenant parfois le pas sur la socialisation, l'équipe éducative doit constamment veiller à poser le cadre, tout en étant bienveillante, cohérente et sécurisante. Le principe fondamental qui traverse chacun des protagonistes est le dialogue qui peut, à l'occasion, être soutenu par le protocole violence.

- La prise en charge des plus de 16 ans déscolarisés

Les éducateurs accompagnent les jeunes pour accomplir certaines démarches, tout en leur apprenant à les réaliser de façon autonome. Cela permet d'évaluer leurs compétences afin qu'ils entament une démarche d'insertion professionnelle.

Les centres d'informations et d'orientations, les missions locales, les établissements de formation, permettent une collaboration et la mise en stage afin d'éprouver le projet professionnel de ces jeunes et de les orienter vers un contrat d'apprentissage ou une formation spécifique.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

a. Vie de l'établissement

Quatre camps ont été réalisés durant l'année 2022 : du 09 au 20 juillet à SETE (GS1), du 14 au 18 février à FELLERING et du 23 au 30 juillet à VIAS (GS2), du 16 au 23 juillet à FREJUS (GS3).

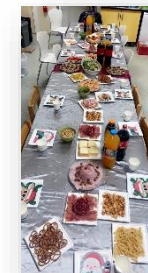
GS1 – Camp du 09 au 20 juillet 2022 à SETE



« L'apprentissage de l'autonomie commence très tôt, notamment lorsque les enfants sont au camping, mais les activités ludiques permettent une camaraderie, voire un début d'amitié ».

GS1 - Fête de fin d'année

« Les jeunes du GS1 se préparent à festoyer pour les fêtes de fin d'année ».



GS2 – Camp du 23 au 30 juillet 2022 à VIAS



« Les pré-adolescents et adolescents préfèrent le farniente à la lessive... »

GS3 – Camp du 16 au 23 juillet 2022 à FREJUS



« Les plus âgés préfèrent s'essayer sur des activités plus « dynamiques » ».

b. Travail avec les familles

De plus en plus de visites médiatisées sont demandées dans les Ordonnances de Placement Provisoires. De ce fait, il a été important de continuer la formation de l'équipe pluri-professionnelle. Accompagnés par la PRAXIS, l'un des objectifs était de construire une professionnalité qui serait au service de l'accompagnement éducatif. A travers cette formation, les professionnels ont pu s'approprier le cadre législatif et réglementaire, ainsi que les fondements du métier d'éducateur spécialisé et le travail complexe qu'il a à accomplir.

Nous avons également travaillé lors de ces formations les items concernant le travail avec les familles, la place de chacun dans le système familial et la reconnaissance des compétences parentales.

Le passage obligé par la formation permet d'acquérir et/ou de prendre du recul par rapport aux diverses situations, qui sont malheureusement de plus en plus complexes et mettent à mal les enfants de façon plus prégnante et, de ce fait, de les appréhender de façon plus juste.

Dans certaines situations, la problématique du lien d'attachement nécessite la mise en place de visites médiatisées. Ceci permet de soutenir de façon plus importante et sécurisée la relation entre l'enfant et son/ses parent(s).

c. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associative)

Du fait de l'amplitude de l'âge des jeunes accueillis, nous sommes amenés à travailler le parcours et la coordination avec notamment l'ITEP « Saint-Jacques » car il faut évaluer la capacité des enfants à pouvoir s'intégrer dans une classe traditionnelle, ne serait-ce que pour quelques heures dans un premier temps, puis augmenter avec l'évolution des capacités.

De la même façon, pour chaque situation, nous sommes amenés à travailler en collaboration avec d'autres établissements ou associations afin de parfaire au mieux le parcours des usagers.

Nous intégrons également dans ce parcours la possibilité pour chacun d'eux de s'inscrire dans différents clubs sportifs (football, boxe, natation, water-polo, etc.), ce qui leur permet en plus une socialisation et un épanouissement plus importants.

d. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / transversalité

Nous constatons que les jeunes sont de plus en plus addicts aux écrans, et ce dès leur plus jeune âge. A l'adolescence, ceci devient un véritable problème et, de ce fait, nous avons sollicité le CAP afin de sensibiliser nos pensionnaires. L'ensemble des interventions couvre également les addictions à l'alcool, au cannabis, etc.

L'association THEMIS est également intervenue pour soutenir les jeunes lors d'audiences pénales et pour les accompagner dans la compréhension des enjeux judiciaires.

Un partenariat a été noué avec l'association « Marguerite SINCLAIR » afin que nous ayons un accompagnement dans l'approche des personnes ayant un handicap, de façon à les épauler plus efficacement.

Le partenariat avec l'association « Terre Vivante » s'est poursuivi concernant la production de potirons bio au profit des maisons de retraite et des crèches de la ville.

e. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Au courant de l'année 2022, nous avons élaboré et réfléchi à la prise en charge des jeunes arrivant à majorité et qui doivent, de ce fait, vivre de façon autonome.

Même s'il est nécessaire d'accompagner de façon bienveillante et de « cocooner » chaque enfant et jeune dans nos institutions, il est aussi important de se rendre compte de la nécessité de les « pousser » à l'autonomie. Quelques fois, il s'agit pour nous d'être plus exigeants afin de les forcer à agir et à être acteur.

De ce fait, un groupe semi-autonome a été créé pour ces jeunes à l'aube de la majorité, avec une prise en charge moindre. Il accueille six jeunes, entourés de trois éducateurs, dont une personne en formation. Les bénéficiaires effectuent leurs courses en autonomie, confectionnent leurs repas et gèrent leurs activités scolaires / extra-scolaires ou de formation.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

a. Mise en œuvre de la Nouvelle démarche d'évaluation interne HAS

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, nous avons signé des contrats de maintenance et essayons d'améliorer le quotidien des enfants et des jeunes en faisant des aménagements internes.

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

CDI

Evolution personnel présent au 31/12 sur 2 ans (en équivalent temps plein)

2021	2022
44,25	45,61

Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)							
	TOTAL	Encadre-ment*	Adminis-tratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	37,61	2,00	2,55	20,00	1,49	0,00	11,57
CDD remplacement	7,00			4,00			3,00
Contrats aidés	1,00			1,00			

Nous avons de plus en plus de mal à recruter du personnel éducatif afin de combler les absences, notamment les congés annuels. Néanmoins, nous avons réussi, avec beaucoup de bonne volonté des salariés, à prendre en charge les jeunes de l'établissement.

Afin d'étoffer l'équipe existante, une personne actuellement en contrat de professionnalisation et qui terminera sa formation d'éducateur spécialisé en juin 2023, sera embauchée.

Un autre salarié a, quant à lui, commencé sa première année à la PRAXIS pour obtenir un diplôme d'éducateur spécialisé.

6. CONCLUSION

Le travail de professionnalisation se poursuit afin que les jeunes accueillis puissent bénéficier d'un accompagnement plus efficient. Nous accueillons de plus en plus de jeunes pour lesquels nous constatons une reproduction générationnelle quant au placement et une augmentation de différents handicaps.

Les différentes instances créées au sein de l'établissement avec l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'avec des professionnels extérieurs permettent à tout un chacun de prendre le recul nécessaire afin de faire évoluer les situations en toute bienveillance, en respectant et en allant chercher chaque personne au stade où elle se trouve.

Il est impératif que l'intérêt des enfants soit au centre de nos préoccupations.